

La voix des enfants peut nous aider à rendre le monde meilleur



Esther Alder

Les droits de l'enfant sont en ce moment à l'honneur. Ce jeudi 20 novembre, nous fêtons le 25^e anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui a été ratifiée par 194 États. Il y a quelques semaines, le Prix Nobel de la paix a été attribué à deux militants de ces droits, la jeune Pakistanaise Malala Yousafzai et l'Indien Kailash Satyarthi. Et aujourd'hui s'ouvre à Genève un colloque de deux jours consacré à l'évolution des droits de l'enfant, une notion qui, on l'oublie parfois, a vu le jour dans la Cité de Calvin au lendemain de la Première Guerre mondiale. En effet, en 1924, la Société des Nations votait la Déclaration de Genève, qui reconnaissait certains droits aux enfants.

L'année passée, dans la perspective du 25^e anniversaire de la Convention des Nations unies, la Ville de Genève a lancé le projet «2014, année de l'enfance». Le but de cette démarche unique en son genre était d'analyser les prestations que la municipalité offre aux enfants en regard des différents textes législatifs qui les concernent. La Ville a notamment cherché à savoir si les droits de l'enfant sont suffisamment respectés et promus par l'administration municipale. Elle s'est aussi demandé

si un vrai rôle était accordé aux enfants dans la vie de la cité. Les enfants eux-mêmes ont participé à cette démarche en répondant à un questionnaire élaboré par l'Institut international des droits de l'enfant et l'Institut universitaire Kurt Bösch, qui portait sur la perception qu'ils ont de leurs droits et de leurs obligations.

Il ressort de l'analyse des prestations et des questionnaires remplis par les enfants que la Ville de Genève propose des prestations de qualité, qui ne suffisent cependant pas à combler tous les besoins. La municipalité doit donc poursuivre ses efforts pour augmenter son offre et en assurer non seulement la qualité, mais également la pérennité. Nous allons privilégier à l'avenir trois pistes: le développement de l'accessibilité des prestations, l'intégration des enfants à tous les échelons de la politique municipale, et le renforcement de la participation des enfants aux activités de la cité.

Attardons-nous un instant sur cette question de la participation. Nous avons en effet remarqué qu'à Genève, les enfants ne participent pas assez aux décisions qui les concernent. C'est pourquoi nous envisageons de créer un parlement des enfants où les plus jeunes pourraient faire l'apprentissage du débat d'idées. Nous voulons aussi initier les enfants à la rédaction de pétitions, un droit qui peut être exercé par toute personne indépendamment de son âge. Nous souhaitons également intégrer les enfants dans ce que nous appelons les contrats de quartier, qui sont des instruments de démocratie participative permettant aux habitants de réaliser

des projets concrets avec l'aide de la Ville.

Le renforcement de la participation des enfants à la vie publique ne va pas de soi. Il nécessite une éducation à la citoyenneté qui donne à chacun la possibilité de devenir acteur de la société. C'est fondamental, parce que sans l'exercice de la citoyenneté, les liens sociaux – déjà mis à mal par l'individualisme, le repli sur soi et le désintérêt de la chose publique – risquent d'être encore davantage fragilisés.

A Genève, les enfants ne participent pas assez aux décisions qui les concernent. D'où l'idée de fonder un parlement des enfants

L'éducation est en priorité du ressort des parents, mais elle est aussi à mon avis l'affaire de l'école et du politique. Je pense en effet que les politiques publiques ont pour mission d'ouvrir le monde aux enfants. Nous avons le devoir de transmettre à ces derniers un héritage culturel, et de leur enseigner les principes éthiques et les règles qui président au vivre-ensemble.

Cette éducation doit se faire pour les enfants, mais surtout avec les enfants, en leur donnant le goût de la participation à des projets communs. L'éducation à la citoyenneté est une forme d'éveil qui mobilise tous les talents de l'enfant, et pas seulement ses compétences scolaires. Dans cette

perspective, il est important de solliciter l'imagination des enfants et de les sensibiliser à l'art et à la culture dès le plus jeune âge. La musique, la danse, la peinture, le chant, la lecture, ou encore l'écriture, constituent par exemple de formidables outils d'éducation.

L'éducation à la citoyenneté consiste en particulier à rendre les enfants attentifs non seulement à leurs droits, mais aussi à leurs devoirs, tant il est vrai que l'exercice de la citoyenneté est une responsabilité. Enfin, l'éducation à la citoyenneté signifie encore écouter les enfants, car ils ont eux aussi de bonnes idées à nous transmettre, et il incombe aux adultes de les prendre au sérieux. Cette écoute et ce dialogue doivent bien entendu se construire en fonction de l'âge et de la maturité de l'enfant.

La jeune Malala Yousafzai nous a donné la preuve que la voix des enfants est importante. Parce qu'elle a osé faire entendre sa voix en faveur de l'éducation des filles dans un pays où celles-ci sont opprimées, elle a créé les conditions d'un changement positif. Oui, nous devons écouter la voix des enfants, parce qu'elle peut nous aider à rendre le monde meilleur.

Conseillère administrative, Genève

Vous et nous

Vous écrivez



Le point de vue de Dominique Giroud

Marc Comina, porte-parole de Dominique Giroud, Lausanne

Dans son éditorial du jeudi 13 novembre 2014, *Le Temps* affirme que Dominique Giroud est l'auteur d'"infractions viticoles". Depuis des mois, on lit ou entend que Dominique Giroud est un vigneron qui triche et trafique ses vins. Cette accusation a été tellement répétée que la diabolisation du Valaisan est irréversible. Une fois de plus, le proverbe «Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose» se réalise. Aujourd'hui, à la seule évocation du nom de Dominique Giroud, tout le monde crie au voleur. Dans ce contexte de suspicion, il est devenu impossible de faire parler les faits. Essayons malgré tout.

Dominique Giroud n'a jamais été condamné par aucun juge ni aucun procureur pour ses pratiques viticoles. Il fait partie des quelque 900 vignerons chez qui, ces dix dernières années, des inadverances ont été constatées par les contrôleurs fédéraux ou cantonaux. Quelles inadverances? Les détails ne sont pas connus pour les 899 autres vignerons. Dans le cas des assemblages excessifs de Dominique Giroud, toute la transparence a été faite. En 2005, 2007 et 2008, moins de 6000 litres de vin, soit 0,03% des 19 millions de litres écoulés sur ces trois années, ont fait l'objet d'erreurs d'assemblage. Dans la plupart des cas, il s'agissait d'améliorer la qualité des vins (assemblages de millésimes) et non d'en optimiser le prix. De ce fait, le gain réalisé par inadverance est tellement infime qu'il en devient anecdotique: moins de 15 000 francs sur un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions de francs sur les trois années concernées. Les inadverances constatées dans les caves de Dominique Giroud et de centaines d'autres vignerons sont regrettables, mais ce sont des erreurs involontaires comme il en arrive dans toute activité humaine. En regard de la loi, il s'agit d'irrégularités de peu de gravité qui ne suffisent en aucun cas à justifier la campagne systématique de démolition dont sont l'objet depuis des mois Dominique Giroud et, à travers lui, toute la branche vitivinicole.

Ethique de l'imposition

David Frenkel, Genève

Les privilèges fiscaux soulèvent une question d'ordre éthique. La morale voudrait que tout le monde soit égal devant l'impôt. Que celui-ci soit imposable proportionnel à la richesse devrait donc être une lapalissade. Or, si l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux était refusée, nous maintiendrions un système qui privilégie iniquement la bourgeoisie possédante. Même imposés au même taux, leurs revenus sont sans commune mesure avec ceux du ban et de l'arrière-ban de l'économie. Alors pourquoi encore avantager des gens déjà choyés par dame Fortune? De plus, conformément à la pratique du canton de Genève, la base imposable des contribuables bénéficiant du forfait fiscal doit être de 350 000 francs au minimum. Cependant, en pratique, le montant des dépenses fait l'objet d'une négociation avec les autorités du canton de domicile. Et c'est là aussi une des faiblesses de la législation genevoise: quelle est l'assurance pour le contribuable lambda que le rûpin ne bénéficie pas d'un quelconque passe-droit? Le chantage de l'exil fiscal ne doit pas être un frein à l'équité entre contribuables et une entrave à la suppression du flou artistique qui règne autour des personnes assujetties à l'impôt forfaitaire.

Silence assourdissant?

Jacques Bercher, Chêne-Bougeries (GE)

A propos de l'article titré en Une: «Le silence assourdissant des assujettis au forfait fiscal» (LT du 15.11.2014)

Sous prétexte de transparence – le concept comporte ses vertus et ses dangers –, certains médias publient des enquêtes, dont la seule fin consiste à flatter le voyeurisme et susciter l'envie de ce que possède l'autre. Votre article consacré aux assujettis au forfait fiscal ne faillit pas à la règle et conduit aux pires excès. Si l'on en croit votre journaliste, le fait de simplement demander le respect de la vie privée provoque l'étonnement, puis sans tarder, le blâme. A-t-on déjà vu le nombre important des habitants de Genève qui ne paient pas d'impôts le revendiquer? La décence n'a jamais nui à la valeur de l'information.

L'or, valeur instable

Sabine von der Weid, Veyrier (GE)

Je n'ai pas pour habitude de consulter les cours en bourse, mais cette initiative sur l'or de la BNS m'a paru la moins intrigante. Le comité à l'origine de ce texte affirme en effet que l'or est un «fondement solide» pour la Banque nationale. Or, si l'on croit l'évolution du cours de l'or ces dernières années, la courbe du métal jaune ressemble davantage à des montagnes russes qu'à la stabilité évoquée par les initiateurs du texte constitutionnel. La BNS pourrait donc se retrouver tantôt à devoir racheter de l'or en raison d'une baisse du cours, tantôt à ne plus savoir que faire d'un or invendable (selon les dispositions de l'initiative). Cela ne peut évidemment pas fonctionner!

L'Elysée, une aventure pédagogique pour dynamiser l'école



Philippe de Vargas

En 1964, alors que l'Exposition nationale ouvrait la Suisse à la modernité, naquit à Lausanne le Collège secondaire de l'Elysée. Cette naissance était en réalité le déménagement et l'agrandissement d'une institution plus que centenaire, l'Ecole moyenne et industrielle, devenue plus tard Collège scientifique. Créée en 1837, elle offrait aux garçons des «classes moyennes» une instruction répondant aux besoins d'une société en voie d'industrialisation. C'était une voie médiane entre la modeste école primaire et le prestigieux Collège classique, réservé aux familles bourgeoises.

Fils d'artisans, d'employés ou de petits commerçants, les élèves de l'Ecole moyenne ne bénéficiaient d'aucun soutien familial dans leurs apprentissages. Aussi leurs professeurs durent-ils inventer pour eux une pédagogie active et aidante, qui préfigurait Freinet et les pionniers renouant avec les arts et métiers; ils s'ingénierent à identifier les difficultés de leurs élèves et les aident à les surmonter en leur enseignant des méthodes de travail, en leur offrant des cours d'appui, des travaux pratiques, des visites d'entreprises et surtout un cadre bienveillant et encourageant.

Le Collège de l'Elysée est l'héritier de ces innovations. Il naît à l'aube de ce qu'on pourrait appeler les «vingt

glorieuses» de la réforme scolaire, en Suisse, en France et ailleurs. Au début des années 60, inspirés par des psychologues et des pédagogues de renom (Piaget, Rogers, Illich, Neill...), Genève invente le cycle d'orientation qui révolutionne les structures de l'école, tandis que le canton de Vaud prépare une ambitieuse refonte des structures et des méthodes. L'opinion publique, tous partis confondus, est convaincue de la nécessité de ces réformes et les encourage.

L'Elysée fête ses 50 ans. Rappelons-nous comment il est devenu un lieu expérimental et ce qui reste de cette folle tentative

L'optimisme règne, les projets bouillonnent, particulièrement à l'Elysée dont le corps enseignant, jeune et enthousiaste, obtient l'appui du Département de l'instruction publique pour introduire – c'est une nouveauté – des cours à option sur les sujets les plus variés, de l'informatique à la fabrication d'un orgue ou d'une fusée, du jardinage à l'astronomie et au dialogue entre foi et athéisme. Tous les élèves doivent participer à l'un ou l'autre de ces cours, bans d'essai d'une pédagogie moins hiérarchique, plus participative et plus active: la stérile confrontation du maître savant et autoritaire avec des élèves indifférents ou dissipés fait place à une véritable collaboration, maîtres et élèves contribuant activement à la réalisation d'objectifs communs.

Un peu plus tard, en 1971,

émerge en Suisse romande une contestation virulente de l'ordre établi et particulièrement de l'école, inspirée de Mai 68 et orchestrée par l'extrême gauche trotskiste ou maoïste. A Lausanne, de grandes manifestations dégénèrent en émeutes, les distributions de tracts et du journal *Zéro de conduite* à la sortie des classes mobilisent les écoliers contre une institution déclarée en faillite, pétrée de bêtise, de soumission et d'ennui.

Quelques enseignants de l'Elysée partagent plusieurs de ces critiques, mais ils ne croient pas au Grand Soir. Ils voient dans la contestation un défi, qu'ils proposent à la conférence des maîtres et au directeur de relever par une réforme en profondeur de l'école. Un projet un peu fou prend forme: l'Elysée pourrait devenir un collège expérimental, libéré pour quelques années de toutes les contraintes cantonales! Mais le Département de l'instruction publique refuse tant d'audace. Au terme de négociations homériques, il accepte cependant de faire de ce collège, en quelque sorte, la troisième zone pilote du canton: tandis que Vevey et Rolle explorent les futures structures de l'école vaudoise, l'Elysée sera son laboratoire pédagogique. A ce titre, cet établissement disposera, de 1973 à 1978, d'importantes décharges pour les acteurs de cette expérience: c'est l'âge d'or de l'«Opération Elysée» ou OP-ELY.

Pour remédier à l'ennui et aux pertes de temps qui caractérisent l'école traditionnelle, l'OP-ELY mise sur la participation, d'abord et surtout des élèves, mais aussi des enseignants et des parents. Fondée sur une analyse institutionnelle consciencieuse, cette participation respecte le cadre légal et réglemen-

taire. La démarche est réformatrice; elle consiste principalement pour les maîtres à partager une parcelle de leur propre liberté pédagogique en consultant leurs élèves et en les associant à toutes sortes de décisions qu'ils ont l'habitude de prendre seuls, y compris dans la gestion de la classe et l'attribution des notes. De ce partage naissent des relations humaines chaleureuses et une pédagogie motivante, tant pour les maîtres que pour les élèves, ainsi que nombre de changements qui rendent l'école plus vivante, plus gaie et plus formatrice.

Ces innovations ont laissé quelques traces dans la loi scolaire. Le règlement de l'établissement, qui osait énoncer quelques droits des élèves et quelques devoirs des maîtres, a fait des émules. Le groupe des animateurs, la salle des élèves gérée par le comité des élèves, les journées hors cadre semestrielles (occasion pour chaque classe de concevoir et de réaliser un projet original), la semaine hors cadre à la fin de l'année scolaire sont toujours d'actualité.

Mais l'apport principal des années si folles et si sages de l'OP-ELY reste sans doute la mutation qu'elle a instaurée sur le plan relationnel et dans le regard des adultes sur les élèves, reconnus enfin comme des partenaires. Son premier mérite est peut-être d'avoir placé le maître, non pas face à l'élève ou, pire, contre lui, mais à ses côtés, pour le plus grand bénéfice de l'un et de l'autre.

Ancien animateur de l'OP-ELY puis directeur du Collège de l'Elysée